

2ème RALLYE REGIONAL DE L'HUVEAUNE

21 et 22 Juin 2024

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	A réception du règlement visé par la Ligue Régionale du Sport Automobile PACA
Ouverture des engagements.....	A réception du règlement visé par la LRSA PACA
Clôture des engagements.....	Lundi 10 Juin 2024 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire.....	Lundi 10 Juin 2024 à minuit
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 15 Juin 2024 de 09h à 12h et 13h à 17h
et Vendredi 21 Juin 2024 de 08h à 13h	
Vérifications administratives le :	21/06/2024 de 13 h 00 à 19 h 00 - Salle des Fêtes à Mazaugues
Vérifications techniques le :	21/06/2024 de 13 h 30 à 19 h 30 – Parking salle des fêtes de Mazaugues
Heure de mise en place du parc de départ le :	21/06/2024 de 14h00 à 20h30 – Parking La Ferrage à Nans
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le	21/06/2024 à 20h30 -Salle des Fêtes à Mazaugues
Publication des équipages admis au départ le	21/06/2024 à 21h00 - Ecole LE FERRAGE à Nans
Publication des heures et ordres de départ le	21/06/2024 à 21h00 - Ecole LE FERRAGE à Nans
L'ordre des départs sera établi comme suit :.....	VHC – Moderne
Briefing des pilotes	21/06/2024 à partir de 13 h 00 après émargement au contrôle administratif
Départ le :.....	Samedi 22 Juin 2024 à 8 h 30 Parking La Ferrage à Nans
Arrivée à	Samedi 22 Juin 2024 à 17 h 30 Parking La Ferrage à Nans
Vérifications finales le :	Samedi 22 Juin 2024 Parking La Ferrage à Nans
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats du rallye le	22 Juin 2024, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix le :.....	Samedi 22 Juin 2024 à partir de 17 h 30 sur le Podium

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Marseille-Provence Métropole, en qualité d'organisateur administratif organise en collaboration avec l'Allauch Racing team en qualité d'organisateur technique les 21 et 22 Juin 2024 le 2ème Rallye Régional DE L'HUVEAUNE.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le Visa n°30 et sous le Permis d'Organiser FFSA n°318 en date du 26/04/2024.

Comité d'Organisation

Président : **Marc CONXICOEUR**
Membres : Jean-Marc CABONI, Jean CANETTO, Maxime CONXICOEUR, Paul DE FRAJA, Laurent FRANCOIS, Corinne GINIER, Michel GIRAUD, Nathalie LUCCIARDI-CONXICOEUR, Jean-François MARIA, Patrick PELAT, Jacky ROUBAUD, Alain ROSSI, Bernard TAFFIN, Pascal MANGIAPAN, Régis TROCCOLI.
Et les bénévoles de l'A.S.A. Marseille-Provence Métropole et d'Allauch Racing Team
Secrétariat du Rallye, Adresse : **ALLAUCH RACING TEAM –15 RUE PIERRE AUDOUBERT - 13190 ALLAUCH** - Téléphone : **06.09.08.05.93** –
Email : allauchracingteam.organisation@laposte.net
Permanence du Rallye : **même adresse que le secrétariat ci-dessus jusqu'au 20 Juin 2024**
A partir du 21 Juin 2024 à Nans-les-Pins – Ecole LE FERRAGE.

Organisateur technique

Nom : **ALLAUCH RACING TEAM – 15 RUE PIERRE AUDOUBERT – 13190 ALLAUCH**
Email : allauchracingteam.organisation@laposte.net
Représenté par Monsieur Marc CONXICOEUR

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A.

1.1 P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Serge PAILLE	Licence n° 3335
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. Robert RICHARD Mme. Maryline DUCARTERON	Licence n°.... 44762 Licence n° 6840
Directeur de Course	M. Serge FREVILLE	Licence n°. 27121
Directeur de Course délégué aux V.H.C	M. Gérard GHIGO	Licence n° 1967
Directeurs de Course Adjoints	M. Christian COULET M. Marc DUCARTERON M. Marc CIER	Licence n°..... 3650 Licence n°.... 9003 Licence n°.... 2942
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M. Jean-Claude TEISSEIRE M. Christophe ARIOLI Mme. Marie-Odile VINCENSINI	Licence n° 226136 Licence n° 228702 Licence n° 9656
Directeur de Course délégué Tricolore	M. Pascal MANGIAPAN	Licence n° 21916
Commissaire Technique responsable	M. Lismon LAMBERT	Licence n°..... 3582
Commissaires Techniques adjoints	M. Dominique TURPIN M. Loys BORDERON M. Bertrand FRANCOU M. Marcel CERDAN	Licence n°... 119028 Licence n° ...183288 Licence n° 4010 Licence n° 19463
Chargés des relations avec les concurrents	Mme. François FREVILLE Mlle. Laurène SCHMIT	Licence n°... 111134 Licence n°... 254101
Médecin chef	M.	Licence n°.
Chargé des relations avec la presse	Mme. LUCCIARDI-CONXICOEUR Nathalie	Licence n°24311
Délégué Ligue PACA	M. Pascal YELLEC	Licence n° ...226447
Organisateur Technique – Délégué Autorité	M. Marc CONXICOEUR	Licence n° 9715
Responsable des commissaires	M. Marc CONXICOEUR	Licence n°9715
Chargé des Chronométrateurs	Mme. Marie RICHARD	Licence n° 49602
Chargé du Matériel	M. Régis TROCCOLI	Licence n° 4568
Responsable des classements	TOP RALLYE	

Mesdames & Messieurs les Commissaires de la FFSA

ES 1/4 MAZAUGUES – 3,700 km

Nombre de postes de Commissaires	9
Nombre d’extincteurs par poste.....	1
Nombre de commissaires	25
Nombre d’ambulance.....	Conforme à l’article 2 de la réglementation générale

ES 2/5/7 LES GLACIERES – 5,150 km

Nombre de Postes de Commissaires.....	8
Nombre d’extincteurs par poste.....	1
Nombre de commissaires.....	20
Nombre d’ambulance.....	Conforme à l’article 2 de la réglementation générale

ES 3/6/8 NANS-LES-PINS – 5,700 km

Nombre de postes de Commissaires.....	10
Nombre d’extincteurs par poste	1
Nombre de commissaires	25
Nombre d’ambulance	Conforme à l’article 2 de la réglementation générale

1.2 P. ELIGIBILITE

Le 1^{er} Rallye Régional DE L'HUVEAUNE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2024 Coef.2,
- Les Challenges Rallye 2024 Pilotes et Copilotes de la Ligue Régionale du Sport Automobile PACA.

1.3 P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront une confirmation par mail de leur inscription, une pré-liste sera mise à jour sur le site de l’ASA Marseille-Provence Métropole, avec leur horaire de convocation pour les vérifications administratives, qui auront lieu le vendredi 21 Juin de 13 h à 19 h – Salle de Fêtes de Mazaugues.

Chaque équipage devra présenter les pièces suivantes : permis de conduire et licence en cours de validité pour le pilote et le copilote ainsi que le passeport technique afin de pouvoir retirer l’ensemble des documents.

Vérifications techniques le vendredi 21 Juin 2024 de 13h30 à 19h30, Salle des fêtes de Mazaugues.

A l’issue des vérifications techniques, les véhicules de compétition rejoindront le Parc fermé. Parking du Ferrage à Nans les Pins, selon parcours établi par l’organisateur.

Les vérifications finales se feront : Parking du Ferrage- Nans les Pins - Taux horaire : 60 € TTC maxi

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D’ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1er Rallye Régional DE L'HUVEAUNE doit adresser au secrétariat du rallye la demande d’engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 10 Juin 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi).**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum (catégorie Modernes)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 360 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 720 €
- **Equipage licenciés 100% ASA MARSEILLE** : 320 €

Les chèques seront mis à l'encaissement qu'à partir du 10 Juin 2024

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement une photocopie des licences pilote et copilote, permis de conduire pilote et copilote, copie de la 1ère page du passeport technique, ainsi que la 1ere page de la fiche d'homologation, et les fiches d'enregistrements équipements de sécurités pilotes et copilotes.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé,
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu,

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

Conformément aux prescriptions générales, la retenue sera :

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
 - de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications
-

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

**Dans le parc d'assistance, il ne sera toléré, avec la voiture de course, qu'un seul véhicule d'assistance (Adhésif « assistance » obligatoire).
Tout manquement à cette règle sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.**

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance à Mazaugues (Ancien stade).

L'accès au parc d'assistance se fera le vendredi 21 qu'à partir de 10H00.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Tenir compte de la réglementation FFSA concernant l'identification des voitures et la position des plaques d'immatriculation. Chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation), d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard des Rallyes 2022.

Les concurrents dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES MENTIONS INDISPENSABLES SUR LES ENGAGEMENTS

En application des dispositions fédérales concernant l'identification des voitures, nous vous demandons de compléter, entièrement et lisiblement, les parties PILOTE et COPILOTE du bulletin d'engagement. Conformément à la circulaire FFSA N° PJ 05/12/145, nous vous informons que tous ces renseignements (Nom, Prénom, Sexe, Date et Lieu de naissance, N° de Permis de conduire, date et lieu de délivrance, Nationalité et Adresse de domicile) seront transmis à la Préfecture, 6 jours avant le début de la manifestation.

5.2 P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1 P. DESCRIPTION

Le Rallye Moderne représente un parcours de 149.900 km.

Il est divisé en une étape et 3 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.95 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1/4 – MAUZAUGUES, ES 2/5 /7 - LES GLACIERES,
ES 3/6/8 – NANS LES PINS

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2 P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Dates et heures des reconnaissances : **Samedi 15 Juin 2024 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**
Vendredi 21 Juin 2024 de 08h00 à 13h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Coupes et récompenses pour tous les Concurrents.